

BASE NATIONALE D'INFORMATIONS « OFFRE INDUSTRIELLE ET PROJETS E-SANTÉ EN FRANCE »

élaborée par l'ASIP Santé en partenariat avec FEIMA, FIEEC, GIXEL, LESSIS, SNITEM, SYNTEC Informatique

Comment participer à la base nationale d'informations ?





Pour contribuer à la base nationale d'informations **vous devez choisir votre profil** et accepter les conditions générales d'utilisation ci-dessous :

Charte d'utilisation :	Pour contribuer à la base nationale d'informations « Offre industrielle et projets e-santé en France », vous devez choisir votre profil et accepter les conditions générales d'utilisation - dessous :	Une fois Une fois
	industriel donneur d'ordre	votre chiever
	One hols votre choix ellectue vous ne pounez plus le moullier Version imprimable	plus le moarrie.
	CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA BASE NATIONALE D'INFORMATIONS « OFFRE INDUSTRIELLE ET PROJETS E-SANTE EN FRANCE »	
	Préambule Le site « esante.gouv.fr » (ci-après, le "Site") est opéré par l'Agence des Systèmes	
	Le site « esante gouv.fr » (ci-après, le "Site") est opéré par l'Agence des Systèmes	

Vous êtes désormais inscrit à la base nationale d'informations. **Si vous êtes industriel,** consultez ci-dessous les explications pour gérer votre espace. **Si vous êtes donneur d'ordre,** vous pouvez vous rendre directement à la page 3 du mode d'emploi.



COMMENT GÉRER VOTRE ESPACE ?

Une fois que vous êtes identifié, vous pouvez accédez à votre espace pour renseigner vos informations et celles de vos références.

Lorsque vous soumettrez votre fiche pour la première fois, celle-ci devra être validée par l'ASIP Santé. IMPORTANT : toutes les informations générales obligatoires de votre compte doivent être renseignées pour que votre fiche puisse être soumise à validation.

Base nationale d'informations « Offre industrielle et projets e-santé en France »

La première mise en ligne de votre fiche est soumise à validation de l'Asip Santé. Une fois vos données saisies, cliquez sur le bouton ci-dessous pour soumettre automatiquement une demande de validation. Vous serez alors informés par courriel de sa validation et de sa mise en ligne. La première mise en ligne de votre fiche est soumise à validation de l'ASIP Santé

SOUMMETTRE LA DEMANDE DE PUBLICATION

Une fois que votre fiche projet est créée, vous avez la possibilité de pouvoir publier ou non celle-ci.

NB. Un industriel ne peut ajouter une référence projet uniquement **si ce projet a été créé par le donneur d'ordre.** L'industriel a la possibilité de contacter le donneur d'ordre pour créer cette fiche si elle n'existe pas.

Accueil > Base nationale d'informations « Offre industrielle et projets e-santé en France »			
Industriel A			
Votre fiche est actuellement : e usitée en ligne			Cliquez pour modifier vos informations
Identification	• STATUT VALIDÉ 🖉		
Présentation	• STATUT VALIDÉ 🧷		
Offres	• STATUT VALIDÉ 🧷		
Expertises	• STATUT VALIDÉ 🥖		Cliquez pour voir vos
Compétences	• STATUT VALIDÉ 💋		informations
Références	VOIR		Cliquez pour modifier vos projets, les modifier ou les supprimer
Référence Projet A	• STATUT VALIDÉ 👂 🖉 🗙	-	Cliquez pour ajouter vos projets



NB. Si le projet pour lequel vous souhaitez créer une référence n'apparaît pas dans la liste, vous avez la possibilité de rentrer en contact avec le donneur d'ordre afin qu'il créé la fiche projet. Vous pourrez ensuite ajouter votre référence, liée à ce projet.

mormations generates	
Nom du donneur d'ordre (organisme de MOA) pour lequel votre société est intervenue	
Ci-dessous, recherchez un donneur d'ordre en tapant son nom. Une liste des donneurs d'ordre existants dans notre base sera alors affichée. NOM DU DONNEUR D'ORDRE PROJET Choisissez un donneur d'or	Dans le formulaire de création d'une référe vous pouvez demand au donneur d'ordre d
Important : si le donneur d'ordre et / ou le projet que vous recherchez n'existe pas, cliquez ici pour envoyer un mail pré-formaté à l'un de vos contacts afin de lui demander de s'inscrire et/ou d'ajouter le projet.	créer la fiche projet.
Remarque : vous ne pourrez pas publier votre référence tant qu'elle ne sera pas liée à un projet.	



COMMENT GÉRER VOTRE ESPACE ?

Une fois que vous êtes identifié, vous pouvez accédez à votre espace pour voir et modifier vos informations générales et vos projets. Lorsque vous soumettrez votre fiche pour la première fois, celle-ci devra être validée par l'ASIP Santé.

IMPORTANT : toutes les informations générales obligatoires de votre compte doivent être renseignées pour que votre fiche puisse être soumise à validation.

Base nationale d'informations « Offre industrielle et projets e-santé en France »

La première mise en ligne de votre fiche est soumise à validation de l'ASIP Santé

La première mise en ligne de votre fiche est soumise à validation de l'Asip Santé. Une fois vos données saisies, cliquez sur le bouton ci-dessous pour soumettre automatiquement une demande de validation Vous serez alors informés par courriel de sa validation et de sa mise en ligne.

SOUMMETTRE LA DEMANDE DE PUBLICATION

Une fois que votre fiche projet est créée, vous avez la possibilité de pouvoir publier ou non celle-ci.

NB. Un industriel ne peut ajouter une référence projet uniquement **si ce projet a été créé par le donneur d'ordre.** L'industriel a la possibilité de contacter le donneur d'ordre pour créer cette fiche si elle n'existe pas.

Accueil > Base nationale d'informations « Offre industrielle et projets e-santé en France »			
Donneur d'ordre A			
Votre fiche est actuellement : publiée 💽 en ligne			Cliquez pour modifier vos informations
Présentation	STATUT VALIDÉ		informations
	VOIR		Cliquez pour modifier vos projets, les modifier ou les supprimer
Projets			Cliquez pour sigutor
Projet de donneur d'ordre A	STATUT VALIDÉ P	2	vos projets



Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter ?

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à la base nationale d'informations ou pour mettre à jour vos données personnelles ou fiches projets, connectez-vous à esante.gouv.fr/contact